



Conclusion de Dominique Lalanne

président d'Abolition des armes nucléaires

Nous arrivons à la conclusion de ce colloque dans cette institution prestigieuse qu'est le Sénat. Je voudrais tout d'abord souligner que nous avons vécu une grande première : le sujet du désarmement nucléaire est enfin arrivé dans l'enceinte du Parlement français.

Jusqu'à présent les débats concernant les armes nucléaires n'évoquaient que la non-prolifération de ces armes ou bien le démantèlement d'installations obsolètes. Parler de désarmement nucléaire comme nous l'avons fait, en entendant par là « l'élimination totale des armes nucléaires » était un sujet tabou, évacué de façon diplomatique en affirmant qu'il n'était pas d'actualité.

Pour illustrer brièvement l'approche de la France du sujet des armes nucléaires, je vous rapporte un court échange de vues avec l'ambassadeur de France à la Conférence du désarmement à Genève, l'ambassadeur qui représente la France lors des sessions à l'ONU sur le Traité de non-prolifération, et que la délégation des pacifistes français à rencontré à Genève lors du dernier Comité préparatoire du Traité de non-prolifération (TNP). Je cite M. l'ambassadeur : « *L'article 6 du TNP parle de désarmement mais il faut entendre par-là le désarmement général et non pas seulement nucléaire. Ensuite il faut bien avoir à l'esprit que le TNP est un traité qui concerne la non-prolifération, d'où son titre "Traité de non-prolifération", et non pas le désarmement nucléaire* ».

Après un tel échange de vues, les membres de la délégation française se sont posés beaucoup de questions. L'ambassadeur n'est-il vraiment pas au courant du long débat à l'ONU pour préciser que dans l'article 6 du TNP il s'agit bien du désarmement nucléaire et non pas du désarmement général ? Et que la Cour internationale de justice a même été saisi du problème et a donné son opinion en 1996 et que le sujet a été totalement clarifié, il s'agit bien du désarmement nucléaire.

Avec ce petit exemple nous touchons directement le problème de fond concernant le respect du TNP, à savoir celui de la « bonne foi ». Je cite la conclusion ultime de la Cour internationale de justice : « *Les États concernés, c'est-à-dire nucléaires, ont une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.* » Décision prise à l'unanimité et donc sans appel. La « bonne foi » est aussi explicitement citée dans l'article 6 du TNP. Sans « bonne foi » il n'y a pas d'accord international possible.

Je pense que vous comprenez mieux l'étonnement que nous avons ressenti après l'intervention de l'ambassadeur. Que signifie la « bonne foi » pour la France ? Cette question est fondamentale car si la France ne se sent pas engagée dans un processus de désarmement nucléaire, alors qu'elle a signé un traité international qui l'y oblige, le dialogue au niveau international ne peut plus être considéré comme étant de « bonne foi ».

Le débat que nous avons porté au Sénat aujourd'hui sur le « désarmement nucléaire » part donc d'une situation très défavorable en ce qui concerne l'attitude française. Non seulement la bonne foi n'est pas de rigueur, mais la doctrine de notre pays fait reposer la « sécurité » de la France sur sa « dissuasion nucléaire ». Et cette doctrine a traversé les cinquante dernières années avec des majorités de gauche comme de droite. Il s'agit de défendre nos « intérêts vitaux » et, cela avait été précisé par Jacques Chirac, ceux-ci peuvent inclure nos « approvisionnements stratégiques ». Nicolas Sarkozy préfère un flou plus prononcé, mais le nouveau vocabulaire de Nicolas Sarkozy — « *l'assurance-vie de la nation* » — ne fait qu'ajouter à la confusion. L'assurance-vie est plutôt destinée aux héritiers après le décès de l'assuré...

Je voudrais remercier les différents orateurs de cette journée pour les clarifications qu'ils ont apporté dans le débat. Dans cette conclusion je souhaite résumer les différents pièges qui nous sont tendus.

Tout d'abord, le piège de la « dissuasion ».

La dissuasion est une attitude très répandue dans toutes les stratégies humaines, le but en est simple : avant son attaque, l'assaillant doit se poser la question du gain qu'il espère en retirer par rapport aux pertes qu'il peut



en subir. Dans le domaine militaire, la dissuasion est un des éléments importants de la gestion du conflit. Mais l'utilisation de la dissuasion doit envisager deux scénarios. Celui où la dissuasion fonctionne, le conflit est évité, celui où la dissuasion ne fonctionne pas, le conflit est géré d'une autre façon. En ce sens le mot « dissuasion » appliqué à l'arme nucléaire est totalement impropre. Car la « dissuasion nucléaire » n'envisage pas le cas où la dissuasion ne fonctionne pas. Puisqu'on va à l'anéantissement de la biosphère. L'utilisation du mot « dissuasion » est donc tout à fait impropre. L'utilisation de ce vocabulaire par les politiques et les militaires n'est donc pas neutre. Il veut faire croire à un processus qui ne correspond pas à la réalité. Si le vocabulaire exact était utilisé, par exemple celui de « menace de suicide collectif » il est à penser que l'opinion publique réagirait différemment. Premier piège.

Le deuxième piège concerne le débat sur la « sécurité ».

L'arme nucléaire assure la « sécurité » de la France. Ce mot est loin d'être neutre car c'est précisément la « sécurité » que recherchent les citoyens d'un pays, dans tous les aspects de leur vie. Hans Blix qui nous a envoyé son message d'introduction à ce colloque a précisément insisté à nouveau sur l'aspect de la sécurité comme il l'avait fait dans son rapport sur les armes de destruction massive. Dans ce rapport, la recommandation 30 dit que « *les États nucléaires doivent élaborer des doctrines militaires pour assurer leur sécurité sans recours aux armes nucléaires* ». Il est difficile d'être plus clair. En France, quelles sont les répercussions d'une telle recommandation au ministère de la défense ? Y a-t-il un ministre ou un homme politique qui ait repris ce sujet depuis juillet 2006, date de publication du rapport ? Ce débat a-t-il été ouvert dans les médias ? Réponse négative à toutes ces questions.

Ouvrons quelques pistes pour les suites de ce colloque

Première supposition. Imaginons qu'aucun pays ne dispose de l'arme nucléaire, qu'il y ait une agence internationale capable de vérifications strictes et efficaces, la « sécurité » serait-elle assurée pour les États ? Si l'on répond négativement à cette question, il est aussi important de se poser la question des conditions supplémentaires qu'il faudrait créer pour répondre positivement.

Quelles structures doit-on créer pour assurer la sécurité ?

La réponse militaire à cette question se cantonne souvent à évoquer l'Otan, une alliance militaire, censée dans l'esprit de certains de faire la police internationale. Avec la doctrine de frappe nucléaire possible en premier... Curieuse conception de la police... Alors qu'il s'est créé une structure totalement différente en Europe, originale et unique au monde : l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dont le but est la prévention des conflits et l'intervention civile. À ce propos, je voudrais rendre hommage à Solange Fernex qui, durant son mandat de députée européenne a constamment insisté sur l'urgence de donner plus de crédit à l'OSCE. Créée en 1973, l'OSCE, regroupe maintenant 56 États de Vancouver à Vladivostok. Je cite la présentation web de l'OSCE : « *Reconnue en tant qu'accord régional au sens du chapitre VIII de la Charte des Nations unies, l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement post-conflit dans son espace. Son approche unique en matière de sécurité est à la fois globale et coopérative. Elle est globale dans le sens où elle traite des trois dimensions de la sécurité : politico-militaire, économico-environnementale et humaine.* » Nous avons-là l'exemple de nouvelle conception de la sécurité à l'échelle de notre continent... mais avec un budget de 164 millions d'euros, difficile à comparer au budget de l'Otan proche de 2 milliards d'euros.

Ceci montre que le souci d'assurer la sécurité est présent depuis longtemps et que certaines réponses ont déjà envisagé une autre forme que le conflit armé et nucléaire.

D'une façon plus générale, si les armes nucléaires n'existaient pas, les conflits auraient-ils évolués plus dramatiquement ? En d'autres termes, les armes nucléaires ont-elles eu un effet stabilisateur ou un effet déstabilisateur ? La réponse officielle de la France, et ceci est décrit de façon très explicite par quelqu'un comme Bruno Tertrais, la réponse officielle est que les armes nucléaires évitent le conflit armé. Mais la crise de Cuba sans arme nucléaire... aurait-elle seulement existé ? Si aucun État n'a d'arme nucléaire, n'évite-t-on pas certains conflits ? Et si tous les États ont l'arme nucléaire le raisonnement sur la sécurité tient-il encore ?



Pour ceux qui entendent maintenir la sécurité grâce à l'arme nucléaire, juste une dernière question : une menace d'utilisation d'une arme nucléaire peut-elle être crédible ? Le pays qui l'utilisera en premier serait immédiatement accusé de crime contre l'humanité comme le stipule la délibération de 1961 de l'ONU : « *Tout État qui emploie des armes nucléaires et thermonucléaires doit être considéré comme violant la Charte des Nations unies, agissant au mépris des lois de l'humanité et commettant un crime contre l'humanité et la civilisation* ». À moins que le conflit ne dégénère en guerre mondiale, une première utilisation est l'assurance d'une condamnation de la communauté internationale. Les seuls qui pourraient souhaiter une utilisation de l'arme nucléaire seraient des terroristes dans une action de provocation pour discréditer leur agresseur. D'une certaine façon, c'est l'histoire de l'arroseur arrosé, l'arme nucléaire se retourne contre son utilisateur. Sauf en cas de conflit général où il n'y aura pas de tribunal pour juger le premier qui a tiré. L'arme nucléaire est plutôt l'arme de l'insécurité.

Le mot de « sécurité » est totalement détourné de son sens s'il est utilisé pour justifier l'arme nucléaire. Sans faire beaucoup d'analyse de vocabulaire, chacun sait qu'un équilibre instable est moins sûr qu'un équilibre stable. Avec les armes nucléaires nous sommes dans un équilibre instable. Le mot « sécurité » implique la protection en cas d'accident, pensons à la « ceinture de sécurité » par exemple, ou à la « barrière de sécurité ». Où est la protection de l'arme nucléaire ? Si au lieu de poser la question « pensez-vous que l'arme nucléaire assure notre sécurité ? » la question posée était : « Vous pensez-vous plus en sécurité dans un monde où tous les pays ont des armes nucléaires ou dans un monde où aucun pays n'a d'arme nucléaire ? », la réponse serait bien différente. En utilisant le mot « sécurité » à mauvais escient certains ont pu vendre la justification de l'arme nucléaire.

Toujours est-il que la France a signé un traité international qui l'engage à chercher à « assurer sa sécurité sans arme nucléaire », ce doit être une des conclusions fortes de ce colloque, comment les parlementaires s'impliquent-ils, comment l'État se conforme-t-il à ses engagements, mais aussi comment l'opinion publique s'empare-t-elle du débat, et comment les médias le répercutent ?

Enfin le dernier piège contre le désarmement nucléaire, celui sur la « crédibilité du désarmement nucléaire ».

Nous avons entendu Rebecca Johnson ce matin. Dans les nombreuses conférences qu'elle donne, si elle aborde le sujet de la crédibilité du désarmement nucléaire, elle développe une idée intéressante. Car au regard de la situation actuelle, avec 27 000 bombes sur la planète, dont la moitié en état d'alerte, certains sont sceptiques sur la possibilité d'un désarmement nucléaire dans un avenir raisonnable. L'idée de Rebecca est la suivante : « remontons le temps pour se rendre compte des étapes crédibles ». Juste avant le désarmement nucléaire total, quelle était la situation, et juste avant encore ? Ainsi en dévidant le film à l'envers, tout devient crédible puisqu'on est parti de la situation qu'on souhaite atteindre.

Le débat sur l'arme nucléaire est en réalité un débat sur les valeurs auxquelles nous croyons. Certains ont parlé d'éthique dans les débats, c'est une vraie question.

Pour la sécurité du monde du XXI^e siècle, de nombreuses hiérarchies doivent être repensées. C'est maintenant accepté pour les valeurs d'environnement, alors que lors des débuts du protocole de Kyoto rien n'était acquis. L'existence de la Cour pénale internationale fut aussi une bataille longue, des traités comme celui d'Ottawa contre les mines antipersonnel sont des percées importantes, car pour la première fois des armes jugées indispensables pour les belligérants sont interdites d'utilisation et de fabrication. Certains États n'ont pas encore signé le traité mais la pression internationale se fait sentir. Le moment de l'élimination des armes nucléaires peut donc arriver si une nouvelle hiérarchie des contraintes opérant dans les conflits arrive à s'imposer. En ce qui concerne les armes nucléaires, la question doit se poser de savoir si le droit humain passe avant les intérêts nationaux. Là est le problème.

Peut-on tuer une population de femmes et d'enfants en représailles d'une agression militaire ? Le droit humanitaire existe-t-il encore ? Car l'existence du droit humanitaire est remise en cause par l'existence de l'arme nucléaire. Comment des pays qui sont attachés au droit humanitaire peuvent-ils oublier de rétablir les hiérarchies correctes ? Une arme de terreur n'alimente-t-elle pas le terrorisme ? En des termes encore plus directs, les racines du terrorisme ne sont-elles pas chez nous ?



Pour un pays comme la France, les réponses devraient être claires. La construction européenne s'est faite justement sur la base du dialogue et de l'ouverture pour une alternative aux conflits menaçant la paix. La dynamique est donc connue, coopération économique, partenariat, échanges, intérêts communs. L'utilisation d'armes nucléaires sur le territoire européen n'est même pas imaginable. L'existence de l'OSCE montre qu'une autre approche de la sécurité a déjà été imaginée. La France devrait donc être plus qu'active pour défendre des alternatives de sécurité sans arme nucléaire.

Barack Obama s'est prononcé sans ambiguïté pour le désarmement nucléaire. Certes, entre le discours et la réalisation, la route est longue. Mais cette nouvelle orientation politique des États-Unis devrait mettre l'Union européenne et la France face à une dynamique jusqu'ici repoussée. Souhaitons que notre pays engage au plus vite le débat pour faire entendre sa force de proposition dans les évolutions du monde qui se préparent.

Nous avons plusieurs fois parlé de la Convention d'élimination des armes nucléaires dans les interventions et les débats. Aussi en conclusion de cette conclusion je voudrais remercier l'ambassadrice du Costa Rica, Madame Roxana Pinto, d'être venue nous présenter le projet de Convention d'élimination des armes nucléaires que son pays ainsi que la Malaisie demandent à l'ONU de prendre comme document de référence pour la décennie 2010-2020 pour éliminer les armes nucléaires. Actuellement les instances internationales qui abordent le désarmement nucléaire sont incapables de programmer l'élimination de ces armes. Ni la Conférence du désarmement qui siège en permanence à Genève ni les Conférences d'examen du TNP n'ont la capacité de proposer un scénario d'élimination. D'où la nécessité de compléter ces structures par une Convention, comme cela s'est fait avec succès pour les armes chimiques. Rappelons que les armes chimiques font l'objet d'une Convention d'élimination, cela nous a été présenté de façon claire par Jean-Pascal Zanders, avec la date butoir de 2012, pour les armes elles-mêmes ainsi que les usines de production et avec des procédures de vérification.

Actuellement la France est opposée à une Convention pour l'élimination des armes nucléaires. De nombreux votes à l'ONU en décembre 2008 le montrent : vote en faveur d'une « Conférence pour éliminer les dangers nucléaires dans le contexte d'un désarmement nucléaire », 121 pour, 3 contre (France, États-Unis, Grande-Bretagne) et 46 abstentions dont presque tous les États de l'OTAN. Autre vote révélateur : vote pour un accord avec « l'opinion de la Cour internationale de justice sur l'illégalité de l'arme nucléaire » : vote négatif de tous les États européens à l'exception de l'Autriche, l'Irlande et la Suède.

Faire accepter à nos dirigeants l'idée d'une Convention pour programmer le désarmement nucléaire va demander une importante contribution de l'opinion publique, des élus nationaux et des médias. Ceci nous incite à continuer nos efforts avec la campagne ICAN et la signature de l'appel des municipalités pour le protocole Hiroshima-Nagasaki afin que le projet de Convention d'élimination des armes nucléaires devienne une préoccupation de nos concitoyens.

Je termine en souhaitant que nos élus envisagent de poursuivre ce débat. Il existe la possibilité de commission mixte Assemblée nationale-Sénat créée à l'initiative de parlementaires, où tous les groupes politiques peuvent participer, je pense qu'une telle initiative serait la bienvenue dans le cas du désarmement nucléaire pour un suivi du processus de Convention auquel notre pays devrait contribuer activement.

Merci à tous les intervenants dans ce colloque pour leurs contributions et merci aux parlementaires Jean Desessard et Dominique Voynet pour avoir organisé cette journée. Merci à l'Observatoire des armements/CDRPC, pour la bonne organisation de ce colloque et plus particulièrement à Patrice Bouveret. Merci enfin à vous tous pour la qualité de vos interventions dans les débats.